

l'opération. Parmi les personnes qui ont eu recours à M. du Villard, 160 étaient dans une position assez gênée pour ne pouvoir rétribuer l'opération, qui alors a été faite avec le désintéressement le plus admirable.

M. Carron du Villard n'est à Metz que depuis bien peu de tems, et cependant il a déjà donné 7,000 consultations gratuites à plus de 1,000 malades, et a fait gratuitement aussi 68 opérations du strabisme et 75 opérations de cataracte.

L'infortuné duc de Bourbon avait donné toute sa confiance à cet habile opérateur ; nous ne nous en étonnons pas de la part d'un prince aussi juste appréciateur du talent que des qualités si rares dans ce siècle : l'abnégation de soi-même et la générosité. »

Le correspondant du journal d'Arlon s'est emporté ; c'est mal à lui. Il s'est posé, non en adversaire, mais en ennemi ; nous lui donnerons l'exemple de la modération. Nous ne sommes plus dans ces tems de polémique forcée qu'excusaient les saturnales et les déceptions des élections belges. La modération n'exclut ni le bon droit, ni la dignité personnelle. Elle est de bon ton dans un journal ; elle le sera aussi plus tard devant l'assemblée des Etats.

Il faut être conséquent, et pour l'être il faut bien établir la question. Chose remarquable ! c'est notre adversaire lui-même qui l'a établie, comme on va le voir, et cela, après avoir battu la campagne, dans trois fastidieuses colonnes toutes saturées de cette logomachie sautillante qui dénote l'impuissance de classer ses idées. Voici donc comment il s'exprime : *Le Zollverein ne m'effrayerait pas s'il devait toujours, pour notre agriculture, produire les effets qu'il a produits jusqu'à ce jour. Mais ce qui se passe cette année ne peut certes servir à juger la question.*

Ce peu de mots dispense d'un long commentaire. Qu'avons-nous fait, en vérité ? Nous avons parlé du présent, et nous avons fait nos réserves pour l'avenir. Loin de nous contredire en ce point, nous répéterons ce que nous avons avancé et nous irons même plus loin, nous dirons avec notre adversaire : Oui, l'union du pays aux douanes allemandes, qui n'a pas été nuisible jusqu'à ce jour, est, quant à ses résultats, subordonnée aux chances de l'avenir. Jugeons le présent sur les faits accomplis, car, en matière d'économie publique comme en politique, tout est aléatoire ; l'avenir n'est à personne, et l'on doit forcément, quand on raisonne, tirer argument du passé. Mais si des circonstances ou des événements imprévus amènent d'autres errements, nous nous prononcerons alors ; nous aurons les pièces du procès sous les yeux.

Notre adversaire se gendarme devant une supposition ; il suppose, en effet, qu'il survienne des années d'abondance. Assurément, nous souhaitons qu'il en arrive, des années d'abondance, et alors nous verrons comment il faudra raisonner d'après les faits que ces années mettront à même de combiner ; et nous commencerons par prendre un peu en considération le sort des consommateurs dont messieurs les industriels ne s'occupent guères, sans pour cela négliger la question de production. Sur ce terrain là, nous prendrons place à bon droit, tout comme notre adversaire. Il nous demande d'attendre, nous n'en demandons pas plus que lui, nous sommes d'accord.

Mais, ô étrange illusion ! ô aveuglement de la passion ! Comment notre adversaire combat-il nos propositions ? — En accusant d'égoïsme, les industriels qui ont manifesté le vœu de la réunion du pays aux douanes allemandes. Mais de quoi donc se compose l'intérêt général ? n'est-ce pas du faisceau des intérêts particuliers ? Si un tanneur ou un fabricant de papiers avait plaidé contre cette réunion, on lui aurait soupçonné, à coup sûr, ou une arrière-pensée ou un grain de folie, ou tout au moins de l'hypocrisie. Si un fabricant de farines avait réclamé le Zollverein, nous l'aurions traité de même. Or, la quote mal taillée des intérêts divers est ici la solution du grand problème. On ne pouvait pas contenter tout le monde.

Nous avons posé, dans notre article du n° 36, des faits et des chiffres. Il n'y a pas été répondu le moins du monde, et nous sommes pleinement autorisés à persister dans nos conclusions.

Nous avons avancé que la papeterie trouvait un débouché satisfaisant, et de plus, offert d'en fournir la preuve matérielle. On nous répond que cela n'est pas. Il est un peu singulier de refuser d'ouvrir les yeux devant des chiffres quand on vous en présente.

Nous avons dit que la tannerie avait placé une grande masse de produits. Nous avons donné des chiffres. Nous avons offert des preuves irréfutables. On répond par des *si* et des *mais*. Que notre adversaire nous dise donc, une bonne fois, ce qu'il veut.

Par bonheur que nos tanneurs n'ont pas eu notre adversaire pour patron dans le règlement de nos relations commerciales. Il dit qu'il leur aurait fait payer des droits pour vendre leurs cuirs en Allemagne. Est-ce que notre adversaire aurait peut-être des tanneries en Allemagne ? Serait-il de ceux qui, avant la réunion, ont

fait de si actives démarches à Francfort et à Berlin, pour obtenir l'exclusion des tanneurs luxembourgeois ?

L'agriculture est certes non pas la base exclusive, comme le croit notre adversaire, mais une des bases prépondérantes de la prospérité du Luxembourg. L'agriculture ne se borne pas seulement aux céréales et produits généraux du sol, il le sait bien. Il n'ignore pas que, même sous ce rapport, le présent n'est nullement défavorable, puisque M. Metz a établi un débit de farine à Trèves. Mais il sait ou doit savoir que les industries que le Zollverein favorise le plus, ont aussi avec l'agriculture une étroite connexion.

Somme toute, nous répétons que pour le présent, le pays n'a pas à se plaindre de la réunion et qu'avant de se prononcer définitivement il faut laisser parler l'avenir. C'est ce que nous ne nous lasserons pas de proclamer.

Encore un mot. Notre adversaire nous tance de ce que nous ne nous occupons pas de la question de l'instruction publique qui est à l'ordre du jour. Nous désirons vivement, et nos lecteurs également, que notre adversaire veuille bien s'en occuper. Il sera à portée et en état de donner au gouvernement des conseils aussi utiles et aussi bien raisonnés qu'en matière de douanes. Nous sommes cependant à même de dissiper ses inquiétudes, car nous savons que des réglemens se préparent, que l'instruction publique sera organisée sur des fondemens solides, libéraux ; que les hautes études non moins que les études les plus élémentaires recevront les développemens que l'intérêt public réclame ; que les cours académiques seront rétablis à l'Athénée sur de larges bases, et que l'enseignement ne sera placé que sous l'influence la plus propre à garantir les droits, les opinions et la liberté de tous. De plus, si cette importante matière est soumise aux Etats, dans leur première session, nous avons la conviction qu'il s'y trouvera des hommes capables de la débattre.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient la correspondance suivante de Paris, en date du 4 mai, au sujet du discours de M. l'archevêque de Paris à l'occasion de l'anniversaire du roi des Français :

« Il n'est pas vrai, comme le soutient le *Journal des Débats*, que le roi ait fort mal accueilli les paroles de l'archevêque de Paris relativement à l'observation du dimanche et des jours de fêtes. Le roi a au contraire promis de contribuer de tous ses efforts à l'accomplissement de ce vœu éminemment pieux. Cette réponse est complètement conforme à la politique adoptée par le roi depuis son avènement au trône, et tendant à attacher à l'ordre de choses actuel, le clergé qui est en général carliste.

» Que le *Constitutionnel* et consorts disent ce qu'ils veulent, il n'est pas moins vrai, et quiconque a tant soit peu voyagé dans les départemens français, a pu s'en convaincre, que le clergé y exerce une grande influence. Voilà pourquoi le gouvernement de juillet tâche de se le rendre dévoué. Qu'on ne croie cependant pas, que le clergé français soit si arrogant et si difficile à contenter que les journaux libéraux se plaisent à le dépeindre. Le clergé ne reconnaît que trop son impuissance pour faire remonter la dynastie déchue sur le trône de France, et il désire sincèrement de se rallier, sous certaines garanties, à la dynastie actuelle.

» Laissons de côté toute espèce d'esprit de parti, et demandons à tout homme impartial, si le clergé peut rester indifférent quand on voit par exemple qu'aux jours de Pâques et de Noël on travaille publiquement aux bâtimens de l'état, tandis que pendant les trois journées de juillet ou le jour anniversaire du roi tout travail est interdit ? Rien n'est plus facile que de dénaturer les intentions d'un gouvernement. Tandis que celui-ci, intimement convaincu que la propagation de l'esprit religieux parmi le peuple, est la meilleure garantie contre les menées des factieux, cherche à se l'attacher en faisant droit à ses justes réclamations, les journaux de l'opposition crient au rétablissement des jésuites. C'est là l'unique raison qui a guidé le cabinet dans sa résolution à ne pas faire insérer dans le *Moniteur* ni le discours de M. l'archevêque, ni la réponse du roi, raison que M. l'archevêque a su approuver complètement. »

L'Éditeur responsable, LAMORT.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

D'un jugement rendu par le tribunal civil d'arrondissement séant à Luxembourg, le deux mai mil huit cent quarante-deux, dûment enregistré, il résulte que le sieur Nicolas-Auguste-Fortuné baron de CASSAL, propriétaire rentier, domicilié à Meysembourg, ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques sans l'assistance de M<sup>e</sup> Antoine MATHIEUX, notaire à Heflingen, qui lui servira de conseil judiciaire.

Pour extrait, L. J. E. SERVAIS.

Enregistré à Luxembourg, le quinze mai mil huit cent quarante-deux, volume septante-quatre, folio soixante-six et cent sept. Reçu quatre-vingt